

  
Initiales du maire

  
Initiales de la d.g.

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Zénon



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZÉNON TENUE À LA SALLE ALCIDE-MARCIL, LE 15 OCTOBRE 2018, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. RICHARD RONDEAU, MAIRE.**

Sont présents : Messieurs Pierre Allard, Daniel, April, François Laplante, Daniel Fabre et Madame Anne Cyr.

Est absent : Monsieur Réjean Marion.

Secrétaire d'assemblée : Madame Julie Martin, directrice générale et secrétaire-trésorière

**ORDRE DU JOUR**

**1. OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

**2. ORDRE DU JOUR  
(résolution no 183-10-18)**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur Daniel April, et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

**3. PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2018  
(résolution no 184-10-18)**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2018 ;

  
Initiales du maire

  
Initiales de la d.g.

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par madame Anne Cyr, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2018.

Adoptée

#### **4. CORRESPONDANCE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 17 septembre 2018 et résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

#### **5. TRÉSORERIE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière procède à la lecture des comptes à payer.

##### **5.1 COMPTES (résolution no 185-10-18)**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 17 septembre 2018 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur Daniel Fabre, et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

##### **5.2 ENGAGEMENT DE CRÉDITS (résolution no 186-10-18)**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend en compte la liste des engagements de crédits pour le prochain mois, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur François Laplante, et résolu d'approuver la liste des engagements de crédits et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder dans les limites de ces crédits.

Adoptée

  
Initiales du maire

  
Initiales de la d.g.

## **6. RAPPORT DES COMITÉS**

### **6.1 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE**

Le maire fait état des activités auxquelles il a participé depuis la séance du conseil du 17 septembre 2018 et résume les sujets ayant un intérêt public.

## **7. RÈGLEMENTS**

La directrice générale et secrétaire-trésorière présente les projets de règlement étant soumis pour adoption et résume leur contenu ayant un intérêt public à la demande du président.

### **7.1 RÈGLEMENT NO 572-ADM-18 SUR LES ANIMAUX (résolution no 187-10-18)**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend en compte le règlement relatif aux animaux, portant le numéro 572-ADM-18 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion a été donné par monsieur François Laplante lors de la séance du 17 septembre 2018 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière a présenté le règlement et résumé son contenu ayant un intérêt public à la demande du président ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur François Laplante, **APPUYÉ** par monsieur Pierre Allard, et résolu d'adopter le règlement relatif aux animaux lequel est identifié sous le numéro 572-ADM-18.

Adoptée

### **7.2 RÈGLEMENT NO 573-URB-18 AUTORISANT L'USAGE APICULTURE DANS LA ZONE UP-IN-510 (résolution no 188-10-18)**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend en compte le projet de règlement autorisant l'usage apiculture dans la zone UP-IN-510, portant le numéro 573-URB-18 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion a été donné par monsieur François Laplante lors de la séance du 17 septembre 2018 ;

**CONSIDÉRANT QU'**une consultation publique a eu lieu à cet effet le 15 octobre 2018 à 19 h30 ;

  
Initiales du maire

  
Initiales de la d.g.

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière a présenté le projet de règlement et résumé son contenu ayant un intérêt public à la demande du président ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur François Laplante, **APPUYÉ** par monsieur Daniel Fabre, et résolu d'adopter le projet règlement autorisant l'usage apiculture dans la zone UP-IN-510 lequel est identifié sous le numéro 573-URB-18.

Adoptée

À 20 h 30, le président procède à un ajournement de 15 minutes de l'assemblée.

## **8. AVIS DE MOTION**

### **8.1 AVIS DE MOTION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT PRÉCISANT LES MATIÈRES POUVANT ÊTRE BRÛLÉES À L'EXTÉRIEUR**

Présentation d'un avis de motion et dépôt d'un projet de règlement par monsieur le conseiller Daniel Fabre, à savoir que sera adopté par le conseil lors d'une séance ultérieure un règlement modifiant le règlement numéro 529-ADM-15 sur la prévention des incendies précisant les matières pouvant être brûlées à l'extérieur ;

Le projet de règlement est remis individuellement aux membres présents du conseil.

## **9. AFFAIRES NOUVELLES**

### **9.1 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR CONSULTANTE EN LOISIRS (résolution no 189-10-18)**

**CONSIDÉRANT QUE** suite au départ de Mme Nathalie Beaudet au poste de coordonnateur des loisirs de la municipalité de Saint-Zénon, la municipalité doit se doter d'une ressource pour répondre à ses besoins en loisirs ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour ce faire, en fonction de ses besoins et de ses capacités financières, la municipalité souhaite adjuger un contrat de gré à gré à Mme Chantale Verbejus à titre de consultante en loisirs pour un contrat d'un an au montant de 24 000 \$ taxes incluses selon les conditions prévues à l'entente de service ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Daniel April, **APPUYÉ** par monsieur Pierre Allard et résolu que la municipalité adjuge un contrat d'un an à Mme Chantale Verbejus comme consultante en loisirs au montant de 24 000 \$ taxes incluses selon les conditions prévues à l'entente de services.

Adoptée

  
Initiales du maire

  
Initiales de la d g

## **9.2 ANNULATION D'UNE FACTURE (résolution no 190-10-18)**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Pierre Allard **APPUYÉ** par monsieur François Laplante, et résolu d'annuler la facture no CRF1700549 émise le 17 octobre 2017 au montant de 130,00 \$ pour des frais d'inscription au camp de jour 2017 qui n'ont jamais été payés et pour lesquels les parents ont déménagé sans laisser d'adresse.

Adoptée

## **9.3 APPROBATION DE LA PROPOSITION DE FLEETINFO POUR LA TÉLÉPHONIE IP (résolution no 191-10-18)**

**CONSIDÉRANT QUE** le système d'exploitation de téléphonie IP de la municipalité de Saint-Zénon fourni par l'entremise de la MRC de Matawinie est désuet et nécessite d'être remplacé et bonifié ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Matawinie, après évaluation auprès de plusieurs fournisseurs, a retenu la proposition de Fleetinfo pour remplacer le système d'exploitation de téléphonie IP et les téléphones ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour la municipalité de Saint-Zénon, la proposition de Fleetinfo impliquera une quote-part annuel à la MRC de 1 700,18\$ (dont 352 \$ sur trois ans seulement), des frais initial d'acquisition, d'installation et de formation de 3 469,15 \$ taxes incluses et des frais mensuels d'utilisation de 28,46 \$ taxes incluses.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par madame Anne Cyr, et résolu que la municipalité approuve la proposition de Fleetcom selon l'offre de service soumis en date du 7 septembre 2018.

Adoptée

## **9.4 ENGAGEMENT À L'ÉLABORATION D'UN PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE (résolution no 192-10-18)**

**CONSIDÉRANT QUE** la sécurité civile est devenue une priorité par le Ministère de la sécurité publique à la suite des sinistres survenus au Québec dans les dernières années ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'élaboration d'un plan municipal aux sinistres s'inscrit dans le contexte de l'objectif 5.1 de la mise en œuvre de la Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024 qui stipule qu'il faut disposer d'une préparation permettant d'intervenir adéquatement lors de toute catastrophe ;

  
Initiales du maire

  
Initiales de la d.g.

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 194 de la Loi sur la sécurité civile, toute municipalité locale doit s'assurer que sont en vigueur sur son territoire, et consignés dans un plan de sécurité civile, des procédures d'alerte et de mobilisation ainsi que des moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

**CONSIDÉRANT QU'**un Règlement à cet effet à été adopté par le Ministère le 9 mai 2018 stipulant que les municipalités disposent d'un délai de 18 mois avant l'entrée en vigueur pour se conformer à ses dispositions, soit jusqu'au 9 novembre 2019 ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Daniel Fabre, **APPUYÉ** par monsieur François Laplante, et résolu que la municipalité s'engage à élaborer un plan municipal de sécurité civile.

Adoptée

## 10. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 21 h 03.

  
Richard Rondeau, maire

  
Julie Martin, directrice générale et secrétaire-trésorière